

NIKOLAI TODOROV

(Sofia)

### Le numéraire des successions en tant que signe de différentiation de la population urbaine

Un des éléments les plus fréquents dans les successions de musulmans ou non musulmans, de personnes ayant différentes professions et situations de fortune est le numéraire. Du point de vue de la valeur, il occupe la première place dans les successions, dépassant même la part des maisons. Au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle constitue 10—23% du total de chaque succession; pendant la deuxième moitié du siècle sa part augmente jusqu'à 35% et elle atteint près de 50% entre 1751—1760. Les données relatives à Vidine, qui sont les plus abondantes, montrent tout le processus de l'accroissement du rôle de l'argent comme élément des successions (voir le tableau suivant).

L'argent figurant dans les successions peut être: en espèces, à recouvrer (prêté sous des formes différentes par le De cujus) et argent provenant de l'époux ou de l'épouse. Ce dernier groupe inclue les sommes qu'en vertu du Chéri l'homme est tenu à mettre à la disposition de sa femme en cas de divorce. En tant qu'argent régi par de rapports personnels strictement réglés par la loi nous ne le considérons pas comme faisant partie de la succession. Sa part dans la somme totale des successions dans chaque décennie ne dépasse pas 1 à 2%.

L'argent en espèces tout en ne dépassant pas les sommes à recouvrer constitue un des éléments les plus intéressants de la succession. Il révèle le mieux le caractère de la haute couche de la population des villes qui a réussi à accumuler des fortunes considérables. Plus de la moitié des successions à Vidine contenant des sommes en espèces dépassant les 1000 gros appartiennent à des agas, beys, ou anciens militaires. Les listes des successions n'indiquent pas toujours la profession, mais le nombre des "hadzi" (*elhadz*) n'est pas négligeable, ce qui est un indice pour les considérer comme faisant partie des musulmans aisés. De tout ce groupe il n'y a que

## Part du numéraire dans les successions à Vidine

Périodes	%
1710—1720	13,3
1721—1730	18,2
1731—1740	21,2
1741—1750	23,3
1751—1760	45,7
1761—1770	32,9
1771—1780	36,0
1781—1790	34,9
1791—1800	32,8

deux artisans. De plus, les 9 personnes qui ont laissé de très grandes sommes en espèces — supérieures à 3000 gros, sont tous des agas et des beys. La situation est analogue à Sofia et à Rusé où parmi les peu nombreux propriétaires d'argent en espèces dépassant 1000 gros la même catégorie prédomine. Ainsi l'héritage laissé par Ahmed aga de Sofia s'élevant à 27 845 gros comprend la somme en espèces de 6810 gros, celui de Moustafa aga de Vidine, d'un total de 15 477 gros compte 5849 gros en espèces. L'héritage laissé par le "serdengenti" Ibrahim aga de Vidine comprend une somme liquide de 6442 gros. Il y a un cas typique à Vidine: Ahmed aga, fils de Elhadz Mahmoud aga, de la garnison de Vidine a laissé en héritage la somme de 101 529,5 gros dont 40 000 gros en espèces, près de 20 000 gros provenant de la vente d'objets et le reste étant des sommes à recouvrer (1766)<sup>1</sup>.

Bien que plus rarement il existe des cas où des artisans ou commerçants ont laissé des sommes en espèces plus importantes. Le teinturier Elhadz Ali aga, du Fort de Vidine qui a laissé un héritage évalué au total à 20 254 gros, avec description des sommes obtenues par la vente d'une maison — 950 gros, de divers articles (café, beurre, riz, avoine) — 100 gros environ et des objets pour 100 gros, comprenait une somme en espèces de 2006 gros et une grande somme à recouvrer (1774)<sup>2</sup>. L'héritage de *acobe*, fils de Yon, de Vidine totalisant 3715 gros était constitué entièrement d'argent en liquide<sup>3</sup>.

L'argent à recouvrer est prédominant, aussi bien par le nombre des cas que par le montant total. Cela vaut pour les trois villes et pour tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. Cet argent constitue 70—90% du montant global de l'argent des successions. Ces sommes avaient eu des destinations différentes: besoins de la production, achat de marchandises, acquittement d'obligations fiscales, achat de monopoles, collecte de *dajdia*,

<sup>1</sup> Les données ont été élaboré à la base de tous les numéraires des successions des registres de cadis, gardés à la section orientale de la Bibliothèque Nationale de Sofia. Voir aussi N. Todorov, *La différenciation de la population urbaine au XVIII<sup>e</sup> s. d'après des registres de cadis de Vidin, Sofia et Russe, La ville balkanique XVI—XIX<sup>e</sup> ss.*, "Studia balcanica", Nr 3, pp. 45—62.

<sup>2</sup> Ibid., cote S<sub>11</sub>, fol. 68—II.

<sup>3</sup> Ibid., cote S<sub>6</sub>, fol. 248—III.

etc. Il est impossible d'établir des montants exacts des sommes utilisées pour chacune de ces fins, car dans la plupart de ces registres il y a indication de la dette du ou des débiteurs, mais il n'y a pas d'indication au sujet de l'emploi de la somme.

Les cas où la profession du débiteur est spécifiée constituent plus de 10% sur l'ensemble. En réalité leur nombre doit être plus grand, car parfois il est indiqué que le débiteur est l'associé du décédé ou que la créance provient d'une propriété commune sur un magasin, un autre bien immeuble ou sur de la marchandise commune<sup>4</sup>. C'est autant d'indication qu'il s'agit d'un artisan ou d'un commerçant.

Parallèlement aux dettes contractées par des artisans — ce sont les cas les plus nombreux — il arrive que plusieurs membres d'une même corporation ou de corporations différentes recourent à des emprunts chez une même personne. La somme de 808 gros était ainsi due à Elhadz Mustafa de Vidine par 10 artisans<sup>5</sup> dont 2 orfèvres, 2 tenanciers de cafés, un épicier, un sellier, un tonnelier, etc. Dans la succession de Mustafa bese de Vidin figurent des créances s'élevant à 754 gros dûs par 8 artisans barbiers, pêcheurs, etc.<sup>6</sup> Le cas de Ahmed Bey de Rusé est analogue. Sept artisans de différentes branches lui devaient des sommes différentes. Mehmed Efendi de Sofia avait prêté aux détaillants et à deux savonniers la somme de 1478 gros. Arabadzi Todor, de Sofia aussi, décédé en 1756, avait prêté 262 gros à deux artisans, tandis que le chrétien Gueorgui avait prêté 550 gros à un épicier et à un tavernier<sup>7</sup>.

On peut trouver des cas, bien que rares, où la corporation elle-même est le débiteur. La somme prêtée a été utilisée pour couvrir des dettes de la Corporation envers l'Etat, ou payer une livraison ou bien couvrir d'autres frais de production. Les commerçants de Vidine devaient à Hassan aga 1800 gros et à Elhadz Ali — 750 gros, tandis que la corporation des teinturiers devait au seul teinturier Ibrahim la somme de 1600 gros. Selon toute probabilité il s'agit d'un membre de la corporation chargé de ses opérations commerciales.

Les exemples cités montrent non seulement qu'il a été obligé de chercher où placer rentablement ces fonds, donner des prêts avec intérêt, les investir dans différentes affaires et le plus souvent les investir dans l'immobilier afin de s'assurer une rente régulière. Parmi ceux qui prêtaient leur argent il y avait des membres d'une même corporation artisanale, endettant leurs confrères. Tels étaient les quelques cas d'artisans qui se sont acquis évidemment une toute autre situation au sein de la corporation, en comparaison avec les autres membres de la profession.

Parmi les débiteurs il y avait également des officiers de l'administration ou de l'armée turque. Leur nombre à Sofia et à Rusé est relativement limité, mais à Vidine ils sont plus de 80. Ainsi en 1773, l'émine Ismail aga était le créancier de Abdi Pacha pour 2770 gros, les chefs de deux villages lui devaient 800 gros, un alem-

<sup>4</sup> Ibid., cotes S<sub>40</sub>, fol. 89—I; S<sub>63</sub>, fol. 174—II; S<sub>66</sub>, fol. 149—III, etc.

<sup>5</sup> Ibid., S<sub>63</sub>, fol. 4—1.

<sup>6</sup> Ibid., fol. 70—I.

<sup>7</sup> Ibid., Sofijski kadijski registar, cote S<sub>312/9</sub>, fol. 5<sup>b</sup>—I, S<sub>30</sub> bis, fol. 149—II, S<sub>312/2</sub>, fol. 2<sup>a</sup>—II.

dar — 1600 gros, le représentant du vilayet Yomer aga 14 974 gros par suite d'obligations non accomplies de fournitures de céréales, de foin ou pour le rachat du bedel, pour l'entretien des communications de l'Etat (les mensils)<sup>8</sup>. Ismail aga avait prêté au total 38 000 gros ce qui fit son héritage ne s'élever qu'à 3400 gros en liquide.

Les listes des successions citent souvent les noms de divers agas des villages environnants, de militaires ou officiers de l'administration qui recouraient pour différentes raisons aux services des possesseurs de capitaux importants en espèces. Tout comme dans les exemples précités, hamadzizadé Ali aga, de Vidine, dont l'héritage en espèces s'élevait à 58 676 a inscrit 47 cas de prêts à divers agas, alem-dars, racheteurs d'impôts et 2 cas de prêts à des juifs<sup>9</sup>. Il est clair qu'il faut considérer ces prêts comme des services mutuels entre personnes de la même catégorie, dans le cadre d'activités liées à l'organisation fiscale de l'Etat osmanli.

Les fonds libres étaient utilisés non seulement dans des affaires de particuliers. Ils servaient aussi le système féodal de l'Etat dominant. C'est montré par le fait que la population avait fréquemment recours aux services des usuriers aux cas où elle avait à faire face à des échéances imminentes. Les villages entiers, des groupes de paysans ou des individus isolés empruntaient pour s'acquitter de leurs impôts envers l'Etat ou envers le rechteur autorisé à collecter les impôts. Le Kethouda Ibrizade Suleyman aga, fils de Ismail, domicilié au quartier Djami-i atik à Rusé, avait laissé à ses héritiers en 1778 13 180 gros à recouvrer de 20 villages. Un grand nombre de particuliers des villages de la région étaient ses débiteurs aussi<sup>10</sup>. Les habitants de 13 villages autour de Sofia avaient emprunté à Ahmed aga, de Sofia, *zabitine* de Boïana, en 1761 la somme de 1 254 789 akçe afin de s'acquitter de leurs impôts ordinaires et extraordinaires, tels que le *djisié*, l'*avarise*, le *nousoul*, les paiements de *djeleprechan*, etc.<sup>11</sup> Le "Kiabitine" de Sofia, décédé en 1751 avait prêté à des habitants de 11 villages 952 345 akçe au total. Une grande partie des sommes à recouvrer visées dans la liste de sa succession proviennent du droit qu'il avait racheté à collecter le *djisié* et le *bédel-nousoul*<sup>12</sup>. La succession de Ahmed aga (1761) énumère 64 cas de prêts d'argent parmi lesquels figurent 17 villages. Le reste ce sont des individus dont les garanties sont les revenus fournis par les impôts<sup>13</sup>. Des

<sup>8</sup> Ibid., Vidinski kadijski registar, cote S<sub>71</sub>, fol. 120—II.

<sup>9</sup> Ibid., cote S<sub>63</sub>, fol. 7—1.

<sup>10</sup> Ibid., Rusenski kadijski registar, cote R<sub>8</sub>, fol. 88<sup>a</sup>—I. Dans le nombre des villages mentionnés: Kostendza — 3648 et Ablanovo 352 gr.

<sup>11</sup> Ibid., Sofijski kadijski registar, cote S<sub>21</sub>, fol. 133—II.

<sup>12</sup> Ibid., S<sub>17</sub>, fol. 28—II: Stolnik — 239.280; Iskrec — 51.285; Rakovica — 63.000; Batanovci — 159.730; Zlatusa — 89.940; Kamenica — 73.060; Draganovci — 34.776; (illisible) — 94.980; (illisible) — 67.734, etc.

<sup>13</sup> Ibid., cote S<sub>21</sub>, fol. 133—II. Les villages suivants: Aldomirovci — 25.200 akc.; Siakovci — 12.975; Belica — 750; Hance — 1920; Poduene — 105.861; (illisible) — 82—980; Stolnik — 239—802; Bojana — 406.260; Lokorsko — 98—280; Bunar çiflik — 42.183; (illisible) — 49.140; Jãrdzilovci — 101.940; Kurilo — 16.656; Obelja — 60.891; Jurukovci — 45.276; (illisible) — 2160; (illisible) — 3360.

dizaines de cas de prêts contractés par des villages entiers montrent qu'il s'agit d'une pratique très fréquente à cette époque.

Les registres de Sofia indiquent comme débiteurs pour des périodes différentes plus de 60 personnes, ceux de Vidine 16 villages et divers cas particuliers dont 39 figurant sous l'appellation commune de "*raya*" (les asservis). A Rusé également, plusieurs villages sont inscrits comme débiteurs. Les montants des créances sont grands. Ainsi à Sofia, entre 1771 et 1780 les créances dans les villages constituent 50,4% du montant total à recouvrer. Au cours de la décennie suivante ce taux est de 48,2%.

L'accroissement absolu et relatif graduel de l'argent en tant qu'élément des successions est révélateur pour des rapports avancés dans l'économie de marché de la ville. La présence des sommes d'argent dans presque tous les héritages et le grand nombre d'héritages et le grand nombre d'héritages uniquement en espèces sont un signe de l'intégration large de la population urbaine à la sphère des rapports introduits par l'économie de marché. L'origine de l'argent détenu ne peut s'expliquer par la possession ou la location d'un bien immobilier ou seulement par les charges que les intéressés occupent. La source principale de ces fonds est constituée par une activité commerciale ou par l'exercice d'un métier. L'économie de la ville avait atteint au XVIII<sup>e</sup> siècle l'étape où des couches entières de la population urbaine disposaient de fonds en espèces. Le rôle de l'argent dans les opérations de crédit avait augmenté. A ces opérations participaient désormais non seulement les paysans, mais aussi les représentants des couches dominantes qui recouraient aux services des usuriers en cas de besoins pressants. A ces opérations de crédits participaient des représentants de toutes les couches de la société urbaine, de différente situation de fortune — des artisans et des commerçants, des personnes sans profession indiquée, des corporations entières, des paysans et des villages entiers, des représentants de la classe dominante turque. L'argent, en espèces ou à recouvrer, devint au XVIII<sup>e</sup> siècle le principal signe de la richesse.

\*

Une comparaison entre les données recueillies des listes des successions et des ventes-achats du XVIII<sup>e</sup> siècle dans les villes de Vidin, Sofia et Rusé enregistrées dans les sidjilis, a permis de tirer une série de constatations concernant la situation de fortune et la différenciation de la population urbaine.

L'analyse du bien principal, la maison, montre que 87,4% des maisons appartiennent aux catégories de moins de 500 gros. Si l'on accepte les maisons à moins de 100 gros comme des maisons de pauvres et celles de plus de 1000 gros comme des maisons de riches, la polarisation existante n'est que plus évidente au sein d'une population urbaine où il y avait une couche de propriétaires de maisons évaluées à plusieurs milliers de gros. Ce sont toujours des maisons à plusieurs pièces, avec diverses dépendances, tandis que les trois quarts de toutes les maisons sont à une ou deux pièces.

La comparaison par périodes montre que le nombre des maisons à évaluation élevée double au cours de la deuxième moitié du siècle. Ce phénomène, ainsi que l'apparition de catégories intermédiaires plus nombreuses témoigne d'un certain enrichissement de la population urbaine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le développement de l'artisanat et du commerce permet à des représentants de plus en plus nombreux de ces couches de se rapprocher de la couche aisée composée alors essentiellement de représentants de l'administration et de l'armée turque. La couche aisée de la population des trois villes change sa composition au long de ce siècle.

Pour ce qui est des magasins, la répartition est analogue à celle des maisons, avec comme trait particulier très saillant, une concentration de la propriété, 17,4% de tous les propriétaires de magasins en possèdent les 47%. Il y a parmi eux quelques dizaines qui ont chacun plus de 5—10 magasins.

L'image de la différenciation par rapport à la fortune est encore plus précise quand on compare les autres éléments des successions. Les vignobles, le mobilier, les vêtements que l'on possède sont encore plus révélateurs des différences substantielles existant dans la situation de fortune des producteurs, petits propriétaires ou grands propriétaires d'immobilier, de succession dépassant 5000 gros.

Les personnes qui ont laissé des héritages de moins de 100 gros forment la couche inférieure de ceux qui ont quelque bien insignifiant, n'ont pas d'argent, n'ont pas de conditions matérielles pour réaliser leur travail, sont constamment dans le besoin. C'est la catégorie des pauvres.

Dans le groupe des successions s'élevant à 1000—2000 gros, la situation est différente. Là entre en jeu non seulement la valeur du bien, mais son aspect aussi. L'existence d'un magasin, souvent avec un matériel ou de la marchandise comptait beaucoup. Les personnes qui en possédaient étaient de celles qui, dans leur activité professionnelle, avaient atteint ce stade d'aisance qui leur permet d'être indépendants et d'avoir le standing de citadins aisés.

C'est entre ces deux catégories qu'est placée la majeure partie des producteurs urbains. Les uns n'ont que leur maison, d'autres ont aussi un ou des magasins, de l'argent, plus ou moins, quelques vignobles, etc. ce qui leur assure un degré différent de sécurité matérielle. Certains s'approchent de l'état d'aisance, d'autres ne peuvent sortir de la pauvreté.

Le groupe des successions de plus de 5000 gros est celui de la couche très aisée de la population des trois villes que les exemples cités et les listes jointes illustrent de façon détaillée.

Nous pourrions y affecter aussi la plupart des cas de successions supérieures à 2000 gros, qui penchent plutôt vers la catégorie des riches. L'analyse d'autre part du groupe des artisans et de celui de la haute couche de population urbaine.

La couche aisée est formée presque essentiellement de représentants de la classe féodale turque. Seuls quelques commerçants et artisans, sans différence de nationalité, se sont rapprochés de la situation de fortune de la couche des représentants provinciaux de l'armée et de l'administration turque. Retardés dans leur évolution, les représentants de la couche montante des producteurs urbains ne pouvaient se sous-

traire à l'influence de la haute couche féodale des osmanlis. Le mode de vie du citadin aisé qui était forcément un Osmanli, frappait l'imagination des éléments musulmans ou non musulmans qui commençaient à s'élever dans la hierarchie urbaine sociale et de fortune. C'est la période d'un certain rapprochement et d'un certain équilibre de fortune entre les représentants de la bourgeoisie naissante et ceux de la classe féodale turque, période où certains traits caractéristiques du mode de vie des notables osmanlis pénètrent dans celui des chrétiens les plus aisés. A ce moment là, la nouvelle classe sociale, la bourgeoisie, essaie d'imiter le mode de vie des hautes couches des habitants des villes, même des couches féodales au XVIII<sup>e</sup> siècle. On ne voit pas encore dans les maisons et dans les habitudes vestimentaires des Bulgares d'éléments de l'influence viennoise, chaises, candelabres, porcelaine et verres des manufactures tchèques et saxonnes, tellement typiques pour les maisons des commençants ou entrepreneurs bulgares et grecs des premières décennies ou du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce sera une époque différente, où les rôles changeront et où la bourgeoisie des peuples opprimés prendra entre ses mains la direction de la vie économique et sociale.